



UEF 63 Philosophie contemporaine 2 (Cours et TD) 2018-2019 – P. LANG
L3, semestre 6

Recherches éthiques en phénoménologie (TD) : Texte n° 7

Les plus importantes et les plus fondamentales de toutes les relations aprioriques sont celles qui concernent la *hiérarchie* entre les systèmes qualitatifs des valeurs matérielles que nous appelons *modalités de valeurs*. Elles constituent proprement l'*a priori* matériel de notre discernement des valeurs et de notre discernement préférentiel. C'est le simple fait de leur existence qui réfute avec
5 la plus grande acuité le formalisme de Kant. La division ultime et suprême des qualités axiologiques, que supposent ces relations d'essence, doit être aussi indépendante de tous les biens pouvant exister de fait et de toutes les structures organiques particulières des natures capables de ressentir les valeurs, que l'est la hiérarchie qui existe entre ces modalités.

Ce qui suit n'a pas la prétention de développer et de fonder en détail ces systèmes qualitatifs
10 et leurs lois de préférence, mais seulement de donner un exemple de hiérarchie apriorique entre les valeurs.

1) Une modalité aux traits fortement accusés se détache tout d'abord : c'est la série axiologique de l'*agréable* et du *désagréable*. [...] À cette série correspond la fonction du *sentir sensoriel* (avec ses modes, la jouissance et la souffrance) ; et d'autre part lui correspondent les états affectifs
15 des « sentiments sensoriels », plaisir et douleur. [...]

La série axiologique dans son ensemble est « relative » à l'essence d'une nature sensible en général ; mais elle n'est *aucunement* relative à la structure organique déterminée de telle nature [particulière], par exemple de l'homme ; ni non plus aux choses et aux processus déterminés du monde réel qui sont « agréables » ou « désagréables » pour un être de structure organique
20 déterminée. Il se peut que tel processus soit agréable pour tel homme (ou tel animal), qui est désagréable pour tel autre ; la différence entre les valeurs « agréable » et « désagréable » n'en est pas moins une différence *absolue*, qui est claire *avant* la connaissance de ces choses.

Que l'agréable soit (toutes choses égales d'ailleurs) préféré au désagréable, ce n'est pas là non plus une proposition qui repose sur l'observation et sur l'induction ; elle appartient à l'essence
25 de ces valeurs et à l'essence du sentir sensoriel. Si par exemple un voyageur, un historien, un zoologiste nous décrivait une espèce d'hommes ou d'animaux chez qui le désagréable serait préféré à l'agréable, nous ne lui accorderions *a priori*, et à bon droit, aucune créance. Nous dirions : « C'est exclu ; il se peut certes que ces êtres sentent comme agréables ou désagréables d'autres *choses* que nous ; ou alors ils n'ont l'air de préférer le désagréable que parce qu'il existe pour eux
30 une valeur (peut-être inconnue de nous) relevant d'une *modalité* qui est supérieure, et c'est en préférant cette valeur-là qu'ils endurent le désagréable ; ou encore il s'agit d'une perversion des désirs qui leur fait vivre comme « agréables » des choses *nuisibles* à la vie ; etc. » Comme toutes ces corrélations, celle qu'énonce notre proposition est en même temps une loi pour la compréhension d'expressions de vie étrangères et pour des appréciations axiologiques concrètes, p. ex. historiques
35 [...]; à ce titre, cette proposition est toujours *présupposée* en toute observation et en toute induction. Elle est *a priori*, par exemple, face à toute expérience ethnologique.

Aucune considération tirée d'une théorie évolutive ne saurait davantage « expliquer » cette

proposition et le fait qu'elle énonce. Cela n'a aucun sens, par exemple, de prétendre que ces valeurs (et leur loi de préférence) se seraient « formées » en tant qu'*indices* de combinaisons de
40 mouvements qui se sont avérées avantageuses pour l'individu ou l'espèce. Car ce que l'on explique ainsi, c'est toujours seulement la liaison de l'*état* affectif concomitant avec certaines impulsions à agir orientées vers des choses – ce ne sont jamais les *valeurs elles-mêmes* et leur *loi de préférence*. Celle-ci vaut indépendamment de toute structure organique.

SCHELER, *Le Formalisme en éthique et l'éthique matériale des valeurs* (1913),
trad. Gandillac, Paris, Gallimard, 1955, p. 125-126 (traduction modifiée).